

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« terrestre »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer ces précisions qui risquent d'exclure des situations dans lesquelles il serait pourtant souhaitable que les agriculteurs puissent avoir recours aux drones pour traiter les cultures.